

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 22 mai 2025**

**Rapporteur :  
Monsieur Matthieu  
STERVINOU**

**N° 3**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 27/05/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 27/05/2025 (accusé de réception du 27/05/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Adhésion au réseau appui santé en Cornouaille**

Depuis avril 2018, l'association Appui Santé en Cornouaille (ASC), financée intégralement par l'Agence Régionale de Santé (ARS), apporte son appui aux professionnels des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi qu'aux élus et bailleurs sociaux. Il est proposé à la ville de Quimper d'adhérer à ce réseau et de proposer la candidature de Madame Yvonne RAINERO, Conseillère municipale déléguée chargée de la santé, de la prévention et de la nutrition, pour représenter la ville de Quimper lors de l'élection au sein du collège « Personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales ou élus », puis de l'autoriser à représenter la ville de Quimper si sa candidature est retenue.

\*\*\*

L'association Appui Santé en Cornouaille, porteuse du Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC), a pour mission de faciliter l'organisation des parcours de santé et de vie des usagers, en collaboration avec les professionnels concernés. À ce titre, elle œuvre notamment à :

- améliorer la lisibilité et l'accessibilité de l'offre de services ;
- apporter des réponses adaptées aux besoins, en temps utile et au bon endroit ;
- éviter les redondances de prise en charge et les situations d'errance ;
- accompagner le développement d'outils et méthodes de travail territoriaux ;
- promouvoir une culture partagée de la coordination ;
- animer un observatoire sur les ruptures de parcours.

Appui Santé en Cornouaille constitue un interlocuteur unique, offrant information et orientation pour toute situation, tout âge et toute pathologie, en mobilisant les ressources existantes du territoire. Pour les situations complexes, un coordinateur de parcours est désigné afin de réaliser une évaluation multidimensionnelle, d'élaborer un plan d'action et d'accompagner sa mise en œuvre.

L'association assure également l'animation et la coordination d'actions territoriales, selon une feuille de route co-construite avec les acteurs et validée chaque année par l'ARS.

Le CIAS de Quimper Bretagne Occidentale et le CCAS de Quimper sont déjà adhérents de l'association depuis septembre 2022.

Dans le cadre de l'évolution de sa gouvernance, visant à mieux répondre aux orientations des politiques publiques, Appui Santé en Cornouaille propose la création d'un nouveau collège : « Personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales ou élus », afin de renforcer l'implication des territoires dans la gouvernance de l'association.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- d'autoriser la ville de Quimper à adhérer au réseau Appui Santé en Cornouaille ;
- 2- de renoncer, à l'unanimité, conformément aux dispositions de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, au scrutin secret et de désigner, parmi ses membres, Madame Yvonne RAINERO, Conseillère municipale déléguée chargée de la santé, de la prévention et de la nutrition, pour représenter la ville de Quimper lors de l'élection au sein du collège « Personnalités qualifiées et représentants des collectivités locales ou élus », si sa candidature est retenue au sein de ce collège ;